

VERS QUELS MÉTIERS ?

- Ventes des espèces domestiques en animalerie
- Pensions canines et félines
- Activité d'éleveur
- Pet setting
- Taxis animaliers
- Médiation animale

PRÉ-REQUIS, CONDITIONS D'ACCÈS

- La formation a pour objectif de renforcer la prise en compte du bien-être des animaux de compagnie d'espèces domestiques dans l'exercice des activités professionnelles
- Les participants doivent avoir les connaissances de base dans les domaines logement, alimentation, reproduction, santé, comportement, droit, transport et sélection des catégories d'espèces choisies.
- Admission après entretien de motivation
- Réponse sous 20 jours ouvrables.

EXAMEN

- L'évaluation se déroule sous forme de QCM informatisé, individuel, transmis via une application WEB gérée par la DGER.
- A l'issue de l'évaluation la MFR remettra à l'ensemble des participants :
 - Un bordereau de score d'évaluation personnalisé, précisant la date de l'évaluation, le n° de session, les catégories d'animaux faisant l'objet de l'évaluation et le taux de réussite.
 - Une attestation de fin de formation
- Possibilité de modularisation par blocs de compétences
- Certif info : 236151

QUELQUES CHIFFRES (1) (3)

- 95,8 % de réussite à l'examen session juin 2019 (soit 92 stagiaires sur 96)
- 100% : taux de persévérance en formation par an (2)

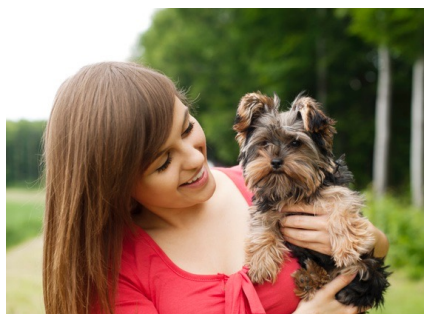
TARIFS(1)

- Possibilité d'autofinancement ou de prise en charge des frais de formation par l'OPCO, Pôle emploi et/ou l'entreprise ou autofinancement.
Pour plus de détails nous consulter.

ACCESSIBILITÉ HANDICAP



Bâtiments aux normes d'accessibilités aux personnes à mobilité réduite.
Accessibilité à la formation : nous consulter pour étudier avec notre référent handicap la faisabilité selon le handicap



SITE DE FORMATION
MFR SAINT FLORENT DES BOIS
02 51 31 99 99
ireo.st-florent@mfr.asso.fr
www.mfr-st-florent.com

ATTESTATION DE CONNAISSANCES DES ANIMAUX DE COMPAGNIE D'ESPÈCES DOMESTIQUES (ACACED)

de
2 à 4
jours

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

DURÉE

Actualisation possible après 10 ans.
Une journée, une catégorie au choix.
Plusieurs sessions programmées durant l'année, nous consulter :

- Catégorie Chiens : 14h
- Catégorie Chats : 14h
- Catégorie Autres : 14h
- Catégories Chiens/Chats : 22h
- Catégories Chiens/Chats/Chats : 22h
- Catégories Chats/Chats/Chats : 22h
- Catégories Chiens/Chats/Chats/Chats : 30h

La durée de l'action de formation (formation et évaluations associées) est de 14 heures minimum pour le tronc commun et une catégorie d'animaux. Cette durée minimale doit être incrémentée d'au moins 8 heures par catégorie supplémentaire d'animaux ajoutée dans une même action de formation :

4 jours à la MFR pour les 3 catégories « Chiens », « Chats » et « Autres que chiens et chats ».

Possibilité de dissocier les catégories ACACED

Attestation délivrée par la DGER.

STATUTS

- Scolaire Ministère Agriculture
- Apprentissage jusqu'à 30 ans
(Prise en charge par les OPCO d'une partie des frais d'hébergement et de restauration)
- Contrat de professionnalisation
- Autres (ex : formation pour adultes...)

LA FORMATION EN MFR

Etablissement privé, associatif, en contrat avec l'Etat

OBJECTIFS ET CONTENUS DE LA FORMATION

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES :

- **Logement** : Mobiliser les connaissances permettant d'assurer aux animaux de compagnie un logement confortable et répondant aux nécessités d'hygiène et de propreté.
- **Alimentation** : Mobiliser les connaissances permettant d'assurer aux animaux de compagnie une alimentation adaptée à leur mode de vie.
- **Reproduction** : Mobiliser les connaissances permettant de respecter la physiologie et la santé des animaux détenus aux différentes phases de la reproduction.
- **Santé animale** : Mobiliser les connaissances permettant d'assurer aux animaux de compagnie des soins appropriés et de les maintenir en bon état sanitaire.
- **Comportement** : Mobiliser les connaissances relatives aux comportements de l'espèce afin d'avoir un animale agréable en société.
- **Droit** : Mobiliser les connaissances du détenteur d'un animal de compagnie en matière de réglementation.
- **Domaine transport** : Mobiliser la connaissance des dispositions requises pour garantir le bien-être des animaux de compagnie d'espèces domestiques au cours du transport.
- **Sélection** : Mobiliser les connaissances de la sélection animale.

(1) Détails et mise à jour le site Internet de la MFR ou par téléphone

(2) Pourcentage des jeunes et/ou des adultes ayant réalisé la totalité de l'année scolaire

(3) Les chiffres concernent la dernière année scolaire